

COMITE SYNDICAL DU PORT DE DIEPPE

***Le Syndicat Mixte du port de Dieppe
adopte son budget pour 2009***

Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni vendredi 13 février 2009 sous la présidence d'Alain Le Vern, président de la Région Haute-Normandie. Parmi les principaux dossiers à l'ordre du jour, l'examen et le vote du budget 2009, l'actualisation des tarifs d'usage sur le port, les demandes de subventions à l'Union Européenne pour la réalisation de la zone technique pêche et du port à sec, la restructuration des hangars, et l'achat de matériel pour le conditionnement et le transport des produits de la pêche, ou encore le soutien aux activités associatives sur le port de Dieppe.

Depuis deux ans, le Syndicat Mixte, avec le soutien des collectivités et des partenaires économiques, s'investit avec passion pour remettre à niveau et renforcer l'attractivité du port de Dieppe.

- Mise aux normes de sûreté du terminal Transmanche
- Réfection des terre-pleins et des quais
- Rénovation des hangars quai de Norvège
- Dragage du bassin Ango
- Création de cent anneaux supplémentaires dans le bassin de Paris pour la plaisance
- Rénovation de tous les pontons
- Remplacement de la porte de l'écluse du bassin Duquesne
- Installation de moyens de levage pour la débarque des produits de la mer
- Réalisation d'un ponton pour les professionnels de la pêche
- Informatisation de la criée
- Démolition des grues hors d'usage et des bâtiments à l'état de ruine
- Restauration du hangar d'Afrique
- Mise en service d'une grue neuve sur pneumatiques de 35 tonnes à 32 mètres de portée pour le commerce
 - Rénovation des quais Lalitte, de la Marne et de la Somme
 - Réhabilitation du pont Ango

Le Port de Dieppe, grâce à une politique volontariste en investissement -18 M€ engagés entre 2007 et 2009, affiche des résultats positifs. L'activité progresse en 2008.

→ 2008 : un bilan positif pour les quatre activités portuaires

La barre des 2 millions de tonnes de produits débarqués ou embarqués par Dieppe a été franchie (1 560 562 tonnes en 2007). Le trafic total avec les graves, le commerce et le Transmanche a progressé de 21% par rapport à 2007, première année d'activité du Syndicat Mixte.

Le Transmanche. Avec 265 981 passagers, 83 592 véhicules, 45 287 camions, 3358 remorques pour un tonnage fret de 1 416 162 tonnes, LDTF fait le plein de camions avec une hausse par rapport à 2007 de plus de 23%.

La mise en service d'une 3^{ème} rotation quotidienne avec la nouvelle liaison Dieppe-Douvres conforte la place stratégique du Transmanche dans les activités de fret.

Le commerce avec 596 203 tonnes affiche une augmentation en tonnage de 16,36% due aux entreprises :

- SAIPOL pour de l'import export de produits céréaliers - graines, tourteaux, oléagineux : 63 navires et 164 134 tonnes de produits. L'augmentation du trafic est essentiellement due à l'export d'huile (+44%).
- GIE graves de mer avec 350 055 tonnes de produits de graves de mer débarqués à Dieppe pour sa transformation, soit une augmentation de 6,75% auxquelles s'ajoute un trafic de sables et de graviers de 72 625 tonnes.
- Humann et Taconnet qui consolide les trafics de pales, nacelles, et hubs d'éoliennes ainsi que les trafics de broyats de pneus et de bois.

La modernisation des équipements et la mise en service de la nouvelle grue mobile sur pneumatiques Italgru de 35 tonnes à 32 mètres - un investissement de 2 M€ - ont été autant de signaux positifs pour la communauté portuaire.

L'installation de l'opérateur SDV groupe Bolloré mais aussi du groupe CGG Véritas spécialisé sur les navires affectés à la géophysique, ou encore du groupe André Logistique atteste du potentiel économique de la place portuaire et des moyens mis en œuvre par le Syndicat Mixte pour assurer la renaissance du commerce maritime à Dieppe.

L'objectif du Syndicat Mixte est de répondre aux besoins en approvisionnement et en export des entreprises régionales et de privilégier les trafics de niche les plus compatibles avec le développement urbain, tant pour le déchargement de vrac, colis encombrants et palettes en utilisant les capacités des hangars disponibles et de l'ensemble des terre-pleins sécurisés.

L'activité pêche avec une flotte dieppoise de plus de 50 coquillards, chalutiers et fileyeurs et près de 8000 tonnes de produits débarqués - dont un tiers en criée - a connu une année difficile avec la hausse du prix du carburant, la gestion administrée des quotas, la fermeture pendant plusieurs mois du bassin Duquesne pendant le remplacement de la porte d'écluse, la cessation d'activité de six navires... La crise est néanmoins contenue par une baisse de production en tonnage limitée à 4,49%. La diminution du tonnage en criée et hors criée concerne le poisson. La coquille se maintient.

La saison 2008/2009 de la coquille se déroule sous de meilleurs auspices, sans avoir à déplorer un quelconque retrait de produits. Les professionnels ne ménagent pas leurs efforts pour que les produits de la mer soient commercialisés et le Syndicat Mixte affiche la ferme volonté de les soutenir dans cette voie, avec notamment la création d'un nouvel emploi de chauffeur et la mise en place d'un tarif attractif pour le transport et le passage en criée de Dieppe des produits débarquées dans les ports haut-normands et les ports extérieurs limitrophes. Le dispositif mis en place au début de la saison de la coquille répartit la charge du transport entre les acheteurs et les vendeurs.

La mise en service en 2011 en amont du bassin de Paris d'une zone technique pêche aux normes environnementales équipé d'un engin de levage d'une capacité de 400 tonnes confortera Dieppe 1^{er} port de France pour la coquille Saint Jacques.

La plaisance a connu une saison touristique maussade due à une météo pas très estivale. Elle affiche une augmentation de 1,7% avec 8966 nuitées pour 2906 visiteurs.

La création d'une centaine d'anneaux dans les bassins Duquesne et de Paris, pour aujourd'hui 553 anneaux loués à Dieppe, porte ses fruits. Cette initiative absorbe une partie de la liste d'attente.

L'amélioration des conditions d'activités pour les clubs de Voile de Dieppe et d'Aviron dans le bassin de Paris avec la réalisation d'une passerelle et d'un ponton de grande qualité et la rénovation, qui sera achevée au printemps prochain, de deux bâtiments participe également de cette volonté de faire de la région dieppoise et de la côte d'Albâtre un espace maritime reconnu.

La création d'un village marin dans le quartier du Pollet et la transformation de l'ancienne cale sèche en port à sec permettra en 2010 d'accueillir 400 bateaux supplémentaires.

L'action du Syndicat Mixte en faveur du nautisme, créateur d'emplois non délocalisables, démontre que la mixité des activités n'en exclue aucune.

→ Le Syndicat Mixte adopte son budget 2009

Après une période dérogatoire de deux ans, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe présente son budget primitif dans une version déclinée en un budget principal regroupant les opérations dites communes ou d'intérêt général assorti de trois budgets annexes correspondant aux activités portuaires : Transmanche/Commerce, Plaisance, Pêche.

Avec plus de 22 M€ mobilisés en 2009, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe se donne les moyens de poursuivre son action en faveur du développement de toutes les activités portuaires.

Fonctionnement

Les dépenses sur les 4 budgets représentent 12,24 M€ dont 4,7 M€ pour la charge de personnel 1,1 M€ pour le dragage, 0,6 M€ pour le dragage.

Les recettes sur les 4 budgets représentent un produit d'exploitation de 6,04 M€, une participation des collectivités de 2 M€, une compensation de l'Etat de 3,9 M€ (en masse salariale et en dotation de fonctionnement), des recettes diverses de 0,29 M€.

Les produits des services sont estimés à plus de la moitié des recettes perçues au budget de fonctionnement. Ils s'élevaient en 2008 à 6 111 920€. Les produits du Transmanche/commerce s'élevaient à 4 389 221€, ceux de la pêche à 968 000 € et ceux de la plaisance à 762 000€.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties à hauteur de 23% au budget principal, 56% au budget Transmanche commerce, 11% au budget pêche, 10% au budget plaisance.

Investissement

Les dépenses sont prévues à hauteur de 10,77 M€ dont 8,62 M€ pour le Programme Pluriannuel d'Investissement et 2,15 M€ sur des opérations d'investissement courantes

Les recettes pour financer ces investissements sont composés principalement par la participation statutaire des collectivités (0,557 M€), les aides à l'investissement au titre du Contrat de Projets de la Région (4 M€), du Département (0,78M€) et de l'Etat (0,98M€).

Pour mémoire : chaque collectivité participe au fonctionnement et à l'investissement du Syndicat Mixte de façon proportionnelle à son engagement initial : la Région à hauteur de 73%, le Département de Seine Maritime à 15%, la communauté d'Agglomération Dieppe Maritime à 8%, la Ville de Dieppe à 4%.

Les investissements sont affectés à hauteur de 27% au budget principal, 46% au budget Transmanche commerce, 17% à la pêche, 10% à la plaisance.

Les investissements concernent, entre autres, l'étude d'un poste à quai dans le port extérieur, les travaux de carénage de la passerelle et la réparation de la pile d'accostage du ferry, la sécurisation du système de guidage de la passerelle RoRo, la restructuration de l'accueil au Transmanche, la restauration du pont Ango, la rénovation des voiries et des terre-pleins, l'aménagement du bâtiment de l'office de tourisme, la restructuration des hangars, ou encore la réalisation d'un port à sec et d'une zone technique pêche.

A cet engagement important il convient d'ajouter le programme de travaux ordinaire de remise à niveau du port hors PPI pour un montant estimé à 1,1 M€. Ces investissements concernent l'atténuateur de houle, la 1^{ère} tranche de réhabilitation des toitures de la halle à criée et la remise en état des installations électriques des quais, la mise à niveau des équipements de la Vigie, le regroupement des ateliers du Syndicat Mixte, la réhabilitation de bâtiments pour le club d'Aviron et le Club de Voile de Dieppe...

Le Syndicat Mixte investisseur public majeur donne la priorité aux investissements et met tout en œuvre pour mutualiser les services et adapter aux besoins les grandes fonctions portuaires, comme le remorquage ou le dragage.

→ Composition d'une Commission d'Appel d'Offres pour le groupement de commande sur le dragage.

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe ainsi que le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés et le Département de Seine Maritime ont conclu une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les opérations de dragages.

Le groupement entrainera des économies d'échelles sur les volumes qui profiteront logiquement à Dieppe, le Tréport et Fécamp. Il permettra d'économiser selon une première estimation 355 000€ HT sur la réduction des trajets d'amenée – repli entre ports, ce qui profite pour moitié à Ports Normands Associés, et pour le quart, à Dieppe et au Département de Seine-Maritime. Cet important programme doit se concrétiser en 2010.

Les besoins annuels du port de Dieppe sont évalués à environ 250 000 m³ dragués et nivelés, pour un coût total de l'ordre de 1 600 000 € HT.

Avant de lancer la consultation des entreprises, il convenait de constituer une Commission d'Appel d'Offres pour choisir les titulaires de chaque lot technique prévu au futur marché à bons de commande sur les opérations de dragage.

Alain Le Vern, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, a été désigné coordonnateur du groupement de commande, en tant que président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour les opérations de dragage.

→ **Plan de financement et demandes de subvention pour la zone technique pêche, la restructuration des hangars, le port à sec et l'achat de matériel pour la pêche.**

Le Syndicat Mixte s'est prononcé sur le plan de financement et les demandes de subventions européennes relatives aux projets du port de Dieppe dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013.

Les dossiers retenus pour être instruits concernent la restructuration des hangars, la création du port à sec dans la forme de Radoub, la réalisation d'une zone technique pêche en amont du bassin de Paris et l'achat de matériel pour la pêche.

Zone technique pêche

COÛT TOTAL DU PROJET HT	6 600 000,00 €
PART REGIONALE	210 000,00 €
PART DEPARTEMENTALE	900 000,00 €
EUROPE (FEP)	3 300 000,00 €
PART DU MAITRE D'OUVRAGE	2 190 000,00 €

La création d'une zone technique pêche en amont du bassin de Paris permettra de regrouper toutes les activités d'entretien des bateaux de pêche et de les séparer de celles liées à la débarque et à la commercialisation du poisson. Elle offrira aux professionnels un outil rénové et aux normes environnementales avec un engin de levage d'une capacité de 400 tonnes en remplacement du synchrolift. La maîtrise d'œuvre de ce projet est prise en charge par l'entreprise IOSIS Centre Ouest (Mont Saint Aignan) associé à AEI Architecture (Paris) et ISM Ingénierie (Juigné sur Loire).

La réalisation de cette opération qui mobilise près de 7 millions d'euros est prévue fin 2011.

Le Fonds Européen de la Pêche est sollicité à hauteur de 50% du coût total de l'opération.

Restructuration des hangars portuaires

COÛT TOTAL DU PROJET HT	2 000 000,00 €
PART REGIONALE	1 210 000,00 €
ETAT	230 000,00 €
EUROPE (FEDER)	160 000,00 €
PART DU MAITRE D'OUVRAGE	400 000,00 €

Après la démolition des bâtiments sur la forme de Radoub, le programme se poursuit avec la destruction au printemps prochain des bâtiments du Levant et des Antilles dégradés et non conformes aux activités liées aux trafics maritimes actuels, compte tenu de leur structure. Leur localisation en bord à quai interdit aujourd'hui tout accès des grues mobiles.

Leur démolition permettra de créer un poste à quai principal sur le bassin du commerce et de disposer de 2,3ha de terre-pleins sécurisés notamment pour les trafics de vrac.

La déconstruction des bâtiments va générer 15 000m³ de béton dont une bonne partie va être réutilisée, après concassage, pour la structure du terre-plein.

Création d'un port à sec

COÛT TOTAL DU PROJET HT	4 000 000,00 €
PART REGIONALE	900 000,00 €
PART DEPARTEMENTALE	910 000,00 €
EUROPE (FEDER)	1 390 000,00 €
PART DU MAITRE D'OUVRAGE	800 000,00 €

La réhabilitation d'une ancienne cale sèche, en cœur de ville, constitue un projet unique en France, une opportunité pour le développement de la filière nautique, l'animation économique et touristique de la région.

L'intégration urbaine de cet équipement doté d'un procédé logistique innovant permettra de préserver une lecture intacte du passé. Le port à sec permettra d'accueillir jusqu'à 400 petits bateaux de plaisance mais aussi de disposer sur un espace adapté à la manœuvre des bateaux à terre de tous les services pour l'équipement et l'entretien des bateaux.

Le montant de l'opération s'élève à plus de 4 M€. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet dernier à l'entreprise Créocéan (Nantes) associée à SCE (Nantes).

Achat de matériels pour le transport et le conditionnement des produits de la pêche

COÛT TOTAL DU PROJET HT	130 000,00 €
OFIMER	52 000,00 €
EUROPE (FEP)	52 000,00 €
PART DU MAITRE D'OUVRAGE	26 000,00 €

→ Tarifications sur le port

Plaisance

1) - Création d'un tarif pour la connexion à internet sur le port de plaisance

Le Syndicat Mixte souhaite permettre aux usagers du port de plaisance de se connecter à internet.

Il a ainsi été créé un tarif forfaitaire de connexion :

- Forfait annuel : 160 €
- Forfait trimestriel : 50 €

2) - Tarif préférentiel sur la redevance d'amarrage des navires de plaisance pour les visiteurs des bassins Ango, Duquesne et Paris et sur les quais sans installations pour les usagers titulaires d'un anneau sur les ports de l'East Sussex

Une remise de 20% sur le tarif jour est appliquée aux usagers titulaires d'un anneau dans les ports de Haute et Basse Normandie dès lors que ce port applique une réduction dans les mêmes conditions aux usagers du Port de Dieppe, sur présentation d'un justificatif. Ce tarif préférentiel est désormais appliqué aux ports d'East Sussex dans l'objectif de favoriser les échanges.

→ Soutien aux manifestations et aux animations sur le port de Dieppe

Plusieurs associations et organismes participant à l'animation du port et au rayonnement de la ville bénéficient de la gratuité des terre-pleins, des pontons et des places de stationnement pour les bateaux, ou de la mise à disposition de bâtiments sur l'espace portuaire.

Le Syndicat Mixte apporte ainsi son soutien au Cercle de la Voile de Dieppe, aux Voiles de l'espoir, à la braderie du Pollet, au Nouveau Comité du Bout du Quai et à la foire aux harengs, à l'association Alpine ou Philatélique de Dieppe, à l'Estran, à la Société Nationale de Sauvetage en mer, au Club des sports sous-marins dieppois, aux Restaurants du Cœur, à la CCI de Dieppe pour le tour de France à la Voile et la course du figaro, à l'Agglomération Dieppe Maritime pour la Fête du nautisme, mais aussi à la ville de Dieppe pour l'organisation de concerts notamment « Music KF'E ».

→ **A noter** : le Syndicat Mixte a décidé d'accorder une subvention de 12 800€ à l'association ESTRAN pour son programme d'entretien et de collecte de déchets et ses actions de sensibilisation du public aux problèmes de pollution du littoral.

L'association ESTRAN assure la collecte des déchets sur les plans d'eau du port de Dieppe.

Ce programme doit être poursuivi sur l'année 2009 sachant que le Syndicat Mixte investit à hauteur de 94 000 € pour la mise en service d'un bateau collecteur de déchets au printemps prochain et vise à terme l'obtention du pavillon bleu pour l'activité plaisance.

La collecte des déchets sera désormais effectuée sur l'ensemble des bassins. L'association Estran travaillera en lien avec le service de la bathymétrie du Syndicat Mixte en charge du pilotage et du planning d'intervention du bateau collecteur.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« après deux ans d'exercice le bilan du Syndicat Mixte est positif. Les résultats sont là. Les trafics sont à la hausse. Le port renoue avec la croissance. Fort de la mobilisation du personnel, du soutien des collectivités et des partenaires économiques, le Syndicat Mixte poursuivra ses efforts pour maintenir le cap et développer de manière équilibrée nos quatre activités portuaires. Le budget 2009 offre au port de Dieppe les outils de la réussite et confirme le Syndicat Mixte dans son rôle d'aménageur et d'investisseur public majeur au service d'une ambition portuaire régionale ».*